FR.F.1.96

OBSERVATIONS

SUR

L'ÉTAT DE L'ARMÉE,

Case
FRC
13377

Par M. ACHARD DE BONVOULOIR, Député du Département de la Manche, ci-devant Cotentin.

J'AI demandé plusieurs fois la parole sans pouvoir l'obtenir pour réveiller la sollicitude de l'Assemblée sur l'état de l'armée; elle me fut cependant accordée par M. de Pusy, Président, dans la séance du 28 Mai au soir; mais au moment où j'étois à la tribune pour en profiter, un opinant reclama l'ordre du jour sur les domaines congéables : et quoique j'insistasse pour conserver la parole en annonçant l'objet important et urgent de ma motion, elle me fut ôtée par M. Chassé, Vice-Président, qui remplaçoit M. de Pusy.

Ne pouvant prévoir quand j'obtiendrai la faculté de parler pour remplir un devoir que je regarde comme très-pressant, je me détermine à faire imprimer ce que j'eus dit, et à le distribuer aux membres de l'Assemblée.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Je crois devoir à mes collégues cet avertissement ; à ma patrie, à mes commettans, au militaire, dont je me glorifie d'avoir long-tems fait partie, à moi-même, cette exposition publique de mes sentimens.

Dans un moment où tout annonce que nous allons avoir besoin de l'armée pour défendre les limites de l'empire, tout nous invite à prendre dans une sérieuse considération le maintien de la discipline, et la position affreuse où se trouvent les officiers qui en sont le nerf.

Jamais peut-être la France n'a eu plus de besoin d'avoir de bonnes armées ; et jamais ses armées, tant de terre que de mer, n'ont été dans un état plus critique.

Une armée sans discipline n'est qu'un ramassis d'hommes incapables de résistance. Occupons-nous donc de cette grande considération ; afin que nos ennemis voyant notre contenance, renoncent à des projets qu'ils n'ont peut-être fondés que sur la supposition de notre foiblesse dans un moment où tous les liens de la discipline militaire paroissent avoir été brisés exprès pour nous livrer à leur discrétion. Empressons-nous de les rétablir. Si nous tardons, nous n'aurons réellement plus d'armée ; nous l'aurons détruite nous-mêmes. Et si quelque partie de ce beau royaume devient la proie de nos voisins, nous devrons en être responsables.

Nous pouvons avoir à combattre demain des armées aguerries, et sur-tout disciplinées. Il

seroit insensé de se flatter qu'il suffit du nombre, du courage des individus, et de quelques séductions, pour les vaincre. C'est l'ensemble, et non la multitude, c'est l'ordre et la tactique qui gagnent les batailles. Ce sont les batailles qui décident du sort des empires. C'est la discipline qui conserve les armées. C'est la conduite des officiers et l'obéissance des soldats qui les rend victorieuses.

Ceux qui vous diroient le contraire, ceux qui croiroient pouvoir impunément démonter tous les ressorts de la force publique, et les rétablir à leur gré, ceux qui vanteroient des ressources justement suspectes, comme si elles étoient éprouvées, ceux qui hasarderoient de vous laisser ainsi à découvert devant un ennemi entreprenant, et ne craindroient pas d'exposer d'aussi grands intérêts : ceux-là seroient les véritables ennemis de la patrie qu'ils compromettroient par malice ou par ignorance, mais toujours de fait. Ce seroient des traîtres ou des insensés également d'accord avec vos ennemis pour vous livrer sans défense. Cette discipline qui fait la force des armées, n'est point le fruit d'un moment. Elle a pour base les mœurs ; elle se mûrit par l'habitude ; elle dépend beaucoup de l'opinion. Ce n'est qu'à la longue qu'un officier acquerre la confiance de sa troupe ; ce n'est qu'à la longue que l'esprit de corps se forme, et qu'un régiment devient bon.

Tous les jours, nous entendons le récit de nouveaux attentats. Tous les jours on cite des soldats révoltés, des officiers massacrés. N'est-il pas tems d'arrêter le cours de tant de crimes ?

Tous ces excès dérivent de la même source, et se perpétuent par la même cause. Des factieux les commandent, et notre indifférence les autorise. Les officiers du régiment de Beauvoisis attaqués, blessés, mis en fuite par leurs soldats : M. de Macnemara massacré par des grenadiers ; le brave Mauduit, coupé en morceaux par son propre régiment, dont les remords ne peuvent réparer la perte, et cent autres traits pareils qui nous ont été dénoncés, demeurent sans vengeance. On diroit que dans ces tems malheureux, le crime seul trouve des défenseurs ; il trouve au moins des apologistes qui savent le pallier ; et personne n'éleve la voix pour l'ordre et la justice!.... Faut-il le dire enfin ? Les juris militaires ne trouvent pas un coupable, sur-tout lorsque le crime est capital.

L'Assemblée nationale fait des loix : mais à quoi serviront-elles, si nous les laissons sans force ? Non seulement on nous reproche cette inexplicable indifférence, mais on va même jusqu'à oser nous accuser de renfermer dans notre sein les instigateurs qui suscitent les peuples à les violer. C'est sans doute une calomnie. Mais de grands crimes se commettent sous nos yeux, nous les voyons, et nous ne les empêchons pas !

Des clubs sous le faux nom d'amis d'une constitution qu'ils renverseront par leurs excès, sollicitent publiquement les soldats à l'insubordination, à la révolte contre leurs officiers, à les chasser, à les assassiner. « Chassez vos officiers, dit-on aux sous-officiers, et vous aurez

leurs places.... » Et c'est à des soldats, à des hommes dont on dit qu'on cherche a relever l'existence, qu'on veut rendre dignes du nom honorable de citoyen, qu'on ose proposer de devenir officiers en marchant sur le corps de ceux auxquels la loi leur ordonne d'obéir !

On sait que dans une grande garnison, des soldats Français ont été dire à des Suisses : « Si » nous renvoyons nos officiers, renverrez-vous » les vôtres.... ? » Ces braves Suisses ont répondu avec indignation : « Nous ... nous se» rons fideles aux loix qui nous ordonnent de » leur obéir » ; et ils ont été aussi-tôt renouveller à leurs officiers l'assurance de leur attachement et de leur fidélité.

Malheureux et trop braves soldats de Châteauvieux, qui avez dû expier votre erreur par le supplice.... que je vous plains ! On avoit osé vous dire qu'en vous révoltant, vous seriez plus honorés : on vous avoit peint vos officiers comme des traîtres ; vous vous êtes laissé surprendre par des imposteurs ; vous avez payé votre erreur de la vie.... Mais ceux qui vous ont conduit dans cet horrible précipice, à quels tourmens ne devroient-ils pas être dévoués. Ils sont responsables de votre sang. C'est à vos compatriotes, s'ils peuvent les connoître un jour, c'est à la France entiere à vous venger en faisant punir par un supplice bien mérité ceux qui ont été la cause de votre mort. Malheureuses victimes de leurs calculs ? Ces conspirateurs qui vous ont séduits, entraînés, ont-ils eu le courage pendant le cours de la longue procédure qui vous a condamnés, de venir

crier aux juges, à la nation : arrêtez ! faites grace ! c'est nous qui sommes les vrais coupables ; c'est nous qui avons séduit, trompé leur simplicité. Nous leur avons déguisé le crime ; nous le leur avons présenté sous les apparences de l'honneur, du patriotisme ; nous avons eu de la peine à nous faire entendre ; ils ont résisté très-long-tems : mais une fois persuadés, ils ont persévéré dans leur erreur avec un courage qui prouve ce qu'ils auroient fait pour une meilleure cause.

L'emploi qu'ils ont fait de ce courage étoit coupable ; ils ont mérité la mort ; ils l'ont subie ; et cette justice nécessaire a laissé dans tous les cœurs un sentiment profond de pitié et d'horreur..... peut-être d'estime !....

C'est un grand exemple pour leurs compatriotes ! exemple qui n'étoit pas nécessaire pour les rendre fideles, mais qui servira à les rendre moins faciles à persuader. Il servira à prouver aux soldats qui veulent conserver leur honneur, qu'ils ne peuvent s'écarter un instant de l'observation de la loi, sans s'exposer à se voir entraîner dans les plus grands crimes, et à mourir honteusement de la mort des lâches.

Eh bien ! ces crimes se commettent encore tous les jours sous nos yeux, sans mystere comme sans obstacle.

Nous ne pouvons ignorer que dans presque toutes les garnisons, il y a des cabarets où l'on paye la dépense des soldats. Que l'armée est partagée en sous-officiers et soldats qu'on tient en fermentation pour les décider à se défaire de leurs officiers, et ces mêmes officiers qui

voyent préparer les moyens de les faire chasser par leurs sous-officiers et soldats.

Ceux qui ont suscité les crimes de Nanci sont les mêmes hommes qui suscitent ceux d'aujourd'hui. Dominateurs dans ces clubs soi-disans amis de la constitution, c'est de ces foyers que partent les ordres et le venin qui va s'insinuer dans l'esprit et corrompre le cœur de tous les soldats ; et voilà pourquoi on avoit tant à cœur de les y faire aller.

Les barbares ! ils provoquent les soldats aux crimes qui sont utiles à leurs desseins secrets, pour les abandonner ensuite froidement au châtiment ! Car en derniere analyse.... On leur conseille en secret dans les cabarets de violer les loix de la discipline : on les enivre avec du vin préparé ; on les excite par des plaisirs : on les suborne avec de l'argent..... Mais en public, on est obligé de les condamner ; et ces malheureux instrumens qu'on employe, finissent par être des victimes abandonnées comme les Suisses de Châteauvieux, par leurs corrupteurs qui deviennent ainsi leurs véritables bourreaux.

On va jusqu'à nous faire l'injure de dire que quelques-uns même de nous font usage de ces moyens coupables ; du moins on nous accuse de les autoriser. Repoussons cette odieuse calomnie en faisant enfin justice, et prenant des moyens efficaces pour arrêter le cours de ces attentats.

C'est par le ministre de la guerre que nous devions être avertis, officiellement de l'état critique où se trouvent les troupes, rendons-le res-

ponsable des insurrections qui peuvent résulter de sa négligence.

On vous dit que les officiers manquent de patriotisme, qu'ils sont ennemis de la constitution ?..... mais qui tient ce langage ? ceux qui ont besoin de leurs places, qu'ils ont promises en paiement des crimes qu'ils ont achetés... quelle preuve avons-nous de l'incivisme des officiers ? en croirons-nous les comptes infideles que nous avons reçus de l'affaire du régiment de Beauvoisis ? comptes démentis hautement par le colonel, par les officiers, et *par les procès-verbaux.*

Peut-on croire que si ces sous-officiers succombent aux tentations qu'on leur offre pour remplacer leurs officiers, la patrie puisse compter davantage sur des hommes qui n'auront obtenu leurs places qu'à force de crimes ? comment ces nouveaux officiers, qui ne seront parvenus qu'en violant toutes les loix de la discipline, établiront-ils leur autorité sur leurs soldats, hier leurs camarades, et toujours leurs égaux ? croit-on que ceux-ci ne soient pas empressés de parvenir par la même voie ? et qu'aurons nous à leur dire, quand ils voudront avoir leur tour dans ce pillage et défaire ce qu'ils auront fait ? quel fond pourrons-nous faire sur une armée corrompue, indisciplinée, dépourvue d'officiers accrédités, et ayant l'habitude du commandement ? pourra-t-elle résister à vos ennemis du dehors, dont les armées aguerries sont parfaitement disciplinées ? n'aurons-nous pas tout à craindre pour notre propre liberté, d'une multitude d'hommes sans frein, sans lien, avertis par l'essai que nous leur aurions laissé

faire de leurs propres forces, qu'ils peuvent tout oser ? . Si un ambitieux sait s'emparer de leur confiance, et les associant à partager ses conquêtes, rétablir par leurs forces à son profit et à nos dépens, ce régime féodal que vous vous applaudissez tant d'avoir aboli ; quels dangers ne peuvent-ils pas faire courir à ceux mêmes qui les auront dégagés du frein des loix, et qui se flattent peut-être bien légérement, de les avoir toujours sous leurs étendards? . . Mais non. . Si quelques individus sont gangrénés, le soldat François, en général, est encore pur, l'honneur fait la base de son caractere, qu'on l'abandonne à lui-même, toute son énergie sera en tribut à la gloire et à la vertu. Il est confiant, franc, loyal ; il suffit de le préserver de ces hommes dangereux qui l'égarent.

La gangréne dont on cherche à vicier l'armée Françoise, prend sa source dans les déclamations des clubs, soi-disans amis de la constitution, dans les calomnies que l'on répand jusques dans cette enceinte ; dans les adresses injurieuses aux officiers, dont l'assemblée souffre la lecture sans improbation, ou au moins sans information légale ; dans l'assurance que ces clubs donnent journellement aux sous-officiers, de remplacer immédiatement tous les officiers, moyen odieux de rendre ces sous-officiers, jusqu'ici les premiers co-opérateurs des officiers dans le maintien de la discipline, leurs plus dangéreux ennemis.

Ce qui vient de se passer au Mans, est une preuve de l'autorité que ces clubs exercent dans les départemens, en rivalité, en opposition même, aux corps administratifs, aux mu-

nicipalités, et aux tribunaux; qui sont obligés de ceder, je ne dis pas seulement à leur influence, mais à leur volonté absolue, bien plus active et plus forte que le pouvoir exécutif.

Le régiment ci-devant de Chartres vivoit en paix sous la protection des loix, au Mans, généralement aimé et estimé de tous les citoyens. Ce qui est attesté par les certificats authentiques des corps administratifs et de la municipalité. Un mai avoit été élevé à la porte de l'évêque : il est abattu pendant la nuit. On en accuse les dragons. Il n'y a aucune preuve contre eux; toutes les présomptions même les déchargent de cette accusation; mais les dragons n'ont pas voulu chasser leurs officiers; ils concourent ensemble au maintien de la tranquillité publique; à l'exécution des ordres de la municipalité... Le club veut qu'ils partent, malgré le désir de la municipalité et du département, sans avoir demandé l'ordre du pouvoir exécutif. Et le ministre même nous laisse ignorer qu'il a été obligé de déférer à la volonté du club.. Ce qui s'est passé au Mans contre le régiment de Chartres, arrive à peu-près à Limoges. Le ministre a été obligé, sur la demande d'un club, d'en faire partir un régiment qui étoit toujours demeuré fidele aux loix et à la discipline.

Souffrirons-nous que ces clubs, ces prétendus amis de la constitution, empêchent ainsi l'exécution des décrets; et méconnoissent les pouvoirs établis pour les faire respecter?

Déjà ces clubs instruits, ou présumans que, dans un mois, on enverra les lettres de convocations, pour la législature qui doit nous

remplacer, déjà ces clubs désignent nos successeurs, et menacent si on en nomme d'autres, de soulever le peuple. Déjà, on connoît dans les départemens ces futurs législateurs : c'est ainsi qu'ils y ont envoyé les noms des hommes qui doivent remplir les places ecclésiastiques, et celles des tribunaux : de maniere que c'est souvent un homme inconnu des électeurs qu'ils sont obligés de nommer, parce qu'il n'y auroit pas de sûreté d'en nommer un autre; est-ce là le vœu libre du peuple? et peut on appeller libre une nation où de pareils actes de despotisme sont commis, et où les loix sont sans force pour les repousser?

Cette puissance des clubs a été en quelque sorte consacrée sous nos yeux, puisque pour être admis et accueilli dans une place, il falloit auparavant avoir été initié au club des Jacobins de Paris.

C'est là que des évêques, des curés, ont été recevoir leurs pouvoirs et leur consécration; c'est là, que des généraux vont recevoir le bâton de commandement.

Ce nouveau genre de despotisme qui entreprend d'asservir également l'armée, peut détruire ainsi toute la force de la nation, et nous rendre la conquête facile de nos voisins.

On doit peut-être tenir quelque compte aux officiers François de leur dévouement, de leur courage, et de la vertu dont ils ont besoin pour résister à tant d'outrages, à tant de corruptions dont on les environne; au torrent épouvantable dont tous les efforts tendent à leur faire perdre la confiance qu'ils ont méri-

té, et n'a-t-on pas essayé aussi de les corrompre eux-mêmes ? de les soulever contre leurs officiers supérieurs et généraux ? ne les a-t-on pas entraînés un moment à faire des pétitions, *former des comités* ? Afin de s'autoriser de leur imprudence, pour établir ceux qu'on devoit faire tenir ensuite à leurs soldats contre eux-mêmes ?

Si quelques individus, si même quelques régimens en petit nombre, ont ce reproche à se faire, s'ils se sont laissé égarer un moment, bien-tôt ils ont senti et expié par leurs remords cette erreur passagere.

Si nous laissons subsister l'état actuel des choses, nous contribuons par notre silence, (car je suis loin de penser qu'aucun membre de l'Assemblée soit complice,) nous contribnons à tous les crimes qui se commettent tous les jours. Empressons-nous donc de rétablir l'ordre en faisant exécuter les loix.

Si je ne préférois pas le salut de ma patrie, à ce sentiment si naturel qui m'attache à plusieurs officiers du nombre de ceux que la vertu seule retient dans un poste qui ne leur présente plus que des dégoûts et des dangers, (et certes, c'est bien la presque totalité:) j'aurois été le premier à dire... *Ou on veut conserver dans l'armée les officiers actuels, et alors on leur doit l'appui des loix auxquelles ils obéissent, et qu'ils défendent : ou on n'en veut plus, et alors il faut le dire franchement.*

Qu'on épargne aux officiers les horreurs de la position où ils sont, et dans laquelle il est barbare de les laisser ; et aux sous-officiers

et soldats, des crimes par lesquels il n'est pas nécessaire qu'on les fassent passer pour leur faire prendre les places des officiers, si c'est là le but qu'on se propose. Donnez-leur leur retraite, et pourvoyez à la récompense de leurs services passés.

Mais loin de moi la tentation de céder à un mouvement d'intérêt personnel dont ma patrie seroit la victime, et dont la générosité de ces braves officiers s'indigneroit ; ils mettent heureusement pour nous, ils mettent encore de la gloire à servir une patrie qui les abandonne, à tenir un poste périlleux. Profitons de ce sentiment pendant qu'il subsiste, dans un moment où nous avons besoin de toutes nos forces : cueillez encore le fruit d'un arbre dont vous avez voulu couper les racines.

Rétablissons l'ordre et la discipline dans l'armée, ou bien au premier choc des étrangers, nous verrons tout s'écrouler avec rapidité ; que nous servira notre constitution, quand nos provinces seront la conquête des peuples voisins.

J'entens dire que l'anarchie est complette. Je pense moi, qu'il n'est point impossible de rétablir l'ordre et la discipline, si les clubs cessoient enfin d'abreuver les soldats de leurs poisons ; si au lieu de les égarer par un faux patriotisme, on ne leur vantoit que le véritable, qui est le dévouement aux loix et l'amour de l'honneur ; si on soutenoit l'autorité au lieu de la contrarier en tout ; si enfin, ouvrant les yeux sur l'abyme dans lequel des factieux, des intrigans, des philosophes, des ignorans, des traîtres peut-être, peuvent précipiter notre

malheureuse patrie, nous songions sérieusement à préparer des défenses de l'espece de celles qui décident du sort des armées, au lieu de nous amuser à des lieux communs de métaphysique, si enfin, on rappelloit seulement le soldat François à ses principes naturels, si on rendoit sa confiance à ses officiers; nous trouverions encore des armées Françoises. Nos grenadiers sont encore de la même trempe que ceux de Dénain, de Fontenoi et de Berghen. Mais ces grenadiers, si justes appréciateurs du mérite militaire qui ne consiste pas seulemeut dans la bravoure, savent si leurs officiers ne leur sont pas nécessaires, et s'il est aisé de les remplacer.

On parle d'un complot à peu-près général, d'expulser les officiers par la violence et même d'en massacrer quelques-uns désignés. Ce complot n'est encore que dans la résolution des conspirateurs; il ne circule encore que dans les clubs où l'on sait qu'il a été agité. Car je suis loin de croire les soldats de l'armée capables d'y avoir adhéré. Plusieurs régimens auxquels on a osé en faire des insinuations ont répondu d'une maniere digne de cet honneur qui a toujours caractérisé le soldat François.

L'imagination à peine à se prêter à la croyance d'un pareil projet. Mais faut-il le dire? déjà plusieurs événemens trop constatés autorisent toutes les défiances, et accréditent des bruits qui eussent été tout à fait incroyables dans tout autre tems.

Les officiers occupent leurs places sous l'autorité de la loi. S'ils ne méritent plus sa protection: elle doit prononcer légalement leur

destitution. Tant qu'elle ne l'aura pas prononcée, elle doit les protéger avec énergie. Qui de nous peut dire que ce n'est pas là notre devoir ? et ne seroit-ce pas méconnoître cette souveraineté de l'Assemblée Nationale dont on nous parle tous les jours, que de douter qu'elle n'en ait la possibilité comme elle en a le droit. Nous nous rendons donc coupables si nous n'en déployons pas toute la puissance, dans cette grande circonstance, avec la force nécessaire pour faire respecter les loix, et y soumettre tous les militaires depuis le premier grade jusqu'au dernier.

Je pense donc que l'Assemblée Nationale doit mander le ministre de la guerre pour qu'il rende compte de l'armée, et des précautions qu'il a dû prendre pour arrêter les désordres qui la détruisent : et qu'elle doit le rendre personnellement responsable des insurrections qui arrivent dans les régimens, toutes les fois qu'il n'auroit point employé les moyens que lui donne la loi pour les prévenir. *Car, c'est un crime égal contre la sûreté de l'état, que de démanteler ses forteresses, où de dissoudre ses armées.*

Ces observations étoient livrées à l'impression lorqu'on a rendu compte à l'Assemblée de ce que les officiers du régiment de Dauphiné, ont été renvoyés par leur soldats.

La conduite que l'Assemblée va tenir dans cette occasion, fera connoître si elle a encore la puissance de faire observer les loix. Car

si nous souffrons cet acte séditieux, nous prouvons à l'Europe entiere, que nous sommes sans force, et nous prononçons nous-mêmes l'état d'anarchie où est réduit l'Empire. .

Nous dira-t-on encore que l'insurrection est le plus saint des devoirs ; lorsqu'elle a lieu pour le renversement des loix que nous-mêmes avons faites ?